Commission d'Organisation compétition

Réunion du : 28/01/2024
Ordre du Jour : *Traitement des Affaires.*
Etaient Présents *:*

- KRIBES SAID COC.
- SEDIKI ANIS SECRETAIR.
- HEZAM HAMMA MEMBRE.
-

PV N° 02

« Traitement des Affaires »

Affaire N° 13 : Rencontre JSG - COR (U19) du 13/01/2024

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 13/01/2024 au stade ABDA ALI à 12h00.

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'arrivée tardive du médecin juste après la remise des feuilles de match aux deux clubs.

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 55 /RG/ jeunes ***FAF :***

- ***Match perdu par pénalité à l'équipe (JSG) (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (COR) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro (00***

Affaire N°14 : Rencontre IRBAL - ABS (S) du 19/01/2024

Partie arrêtée à la 75 minute.
Vu la feuille de match
Vu le rapport de l'arbitre et du délègue
Vu le rapport complémentaire de l'arbitre assistant agressée par un joueur de l'équipe de l'ABS.
Vu le certificat médical de l'arbitre du médecin légiste.

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 47 ALIENA 02 /RG/ jeunes ***FAF :***

- ***Match perdu par pénalité à l'équipe (ABS) (S) pour octroyer le gain du match à l'équipe IRBAL(S) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)***
- ***Une amende de quinze mille (15.000 ,00 DA) pour le club ABS payable dans un délai de 30 jours .***